

Des devis furent consultés. M. Leroux est celui qui offre les meilleures conditions : 355.000 francs pour grattage, prosoyage et peinture antirouille au vernis métallique (2 couches) de toute la clôture.

Le Conseil accepte cette proposition et autorise M. le Maire à parler avec M. Leroux, le marché conclu.

2° Le case du Jardin du Parc.

Le case du Jardin du Parc est entre en fonction, M. le Maire a vu le 11.6.1952 l'état des lieux qui viennent d'être livrés par le Vendeur.

52035 Diverses réparations s'imposaient. C'est ainsi que la table d'écoulement, autrefois étanche se déversait maintenant dans la rue, que la section refaite à la libération demandait des réparations de fatigue. On compta de l'exécution des travaux, le mall s'est très beaucoup plus imberbant. L'architecte, M. Jourdain a été invité à fournir un devis des travaux à exécuter et un devis des travaux qui peuvent être considérés comme réparations de dommages de guerre.

Le Conseil autorisé les ordres donnés par M. le Maire, accepte les propositions des entrepreneurs et autorise M. le Maire à passer avec les entrepreneurs les marchés ci-après :

- M. Delbecq (Pen (maçon) marché limité à 515.893
- M. Foligno (peinture) marché limité à 89.712